



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 47

Séance du 3 juillet 2023

Le Trois Juillet Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 27 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	/
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENNAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire
ST ERBLON	/
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHADELAUD Gaétan (La Roë), PELLUAU Philippe (Renazé),

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Maurice RADÉ a donné pouvoir Laurence MANCEAU

Secrétaire de Séance : Élu M. Loïc PÈNE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2023-07/94 : EAU & ASSAINISSEMENT

Séance du : 3 juillet 2023

OBJET 2023-07/94 : EAU ET ASSAINISSEMENT

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA RÉHABILITATION DU BASSIN D'AÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA COMMUNE DE RENAZÉ

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau et Assainissement, rappelle au conseil communautaire que la station d'épuration de la commune de Renazé, d'une capacité de 3 000 équivalent/habitant a été mise en service en décembre 2006.

Cette station d'épuration a la particularité de disposer d'un bassin d'aération dont la structure est constituée de panneaux métalliques en acier vitrifié au carbone.

Lors de la prise de compétence assainissement, la Communauté de Communes a pris connaissance que cet ouvrage présentait depuis de nombreuses années des traces d'oxydation et de corrosion avancées, responsables de suintements d'effluents à l'extérieur. Des réparations ponctuelles avaient été réalisées en 2017 par l'ancien délégataire, suite à un des mesures d'épaisseurs, réalisées en 2016.

Afin de vérifier l'intégrité de la structure de ce bassin, au regard des désordres observés et pour s'assurer de sa pérennité, la Communauté de Communes a fait procéder en 2021 à un nouveau diagnostic structurel du génie civil de cet ouvrage par le bureau d'études SIXENSE.

Ce diagnostic a mis en évidence que la structure métallique de l'ouvrage présente des pertes de section importantes dans certaines zones et un phénomène de corrosion toujours actif qui mettent en péril à court ou moyen terme la pérennité de l'ouvrage. C'est pourquoi, des travaux de réhabilitation doivent être engagés.

Pour déterminer la solution technique la plus appropriée, des études d'aide à la décision ont été commandées auprès du bureau d'études SAFEGE, avec l'appui technique du service et de l'ATDEAU.

Au vu des conclusions de ces études préliminaires, la solution d'une réhabilitation par application d'un béton projeté sur lequel sera appliqué un revêtement d'étanchéité complémentaire de type « résine époxydique » a été retenue. Cette solution, dont le coût a été estimé à 235 000 € HT :

- Permet de réduire le temps d'intervention,
- Propose un revêtement de protection optimale contre la corrosion de béton,
- Permet de garder la passerelle réhabilitée en 2016 pour un montant de plus de 100 000 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget 70023 Assainissement Régie.

Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 30 mai 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 juin 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

À l'unanimité (47 votants),

- ⇒ **AUTORISE** le lancement une consultation, dans le cadre d'une procédure adaptée, en vue des travaux de réhabilitation du bassin d'aération de la station d'épuration de Renazé, sur la base d'un montant maximum de 250 000 € HT ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à solliciter les subventions auprès des divers organismes.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer le marché à venir, devis, avenants et toutes autres pièces afférentes à ces dossiers.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 juillet 2023

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230703-DELIB20230794-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2023

Affichage : 11/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,
Loïc PÈNE

